



LA SOUMISSION

Une attitude de coeur

Aujourd'hui, je voudrais aborder un sujet : celui de la soumission.

1. Chaque créature qui vit dans ce « monde » doit être soumise d'abord à Son Créateur.

Dès la Genèse, c'est-à-dire la Création de « toutes les choses visibles et invisibles » par le Dieu Unique et Véritable, nous sommes les témoins d'un drame. C'est tout d'abord par l'insoumission que j'aborde ce thème pour que vous compreniez quelles sont les conséquences engendrées par le refus de la soumission au Créateur.

Dieu avait commandé à Adam et à Eve, nos premiers parents, de ne pas prendre du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où ils en mangeraient, ils mourraient.

« Alors le serpent dit à la femme : Vous ne mourrez point, mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et que vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal ».

A l'instant même de la tentation de désobéir au commandement de Dieu, Eve aurait dû prendre la fuite, rompre toute relation avec le serpent et maudire cet esprit méchant qui osait censurer les ordres du Créateur. Mais Eve n'a pas su soupçonner le danger. Elle n'a pas su réfléchir. Les mensonges proférés par le serpent, c'est-à-dire le diable, ont mis le doute dans son esprit. Elle se hâte alors de cueillir le fruit défendu, l'apporte à son mari et tous les deux le mangent.

Adam n'a pas voulu également observer cette défense. Il ne réagit pas et il ne protège pas son couple de la tentation qui lui est présentée. Il est aussi coupable qu'Eve en acceptant de manger du fruit défendu. Tous deux prennent subitement conscience, mais trop tard, de leur péché et éprouve un sentiment de honte devant leur Créateur. Ils se cachent alors de lui.

Leur désobéissance a eu des conséquences tragiques. Elle a entraîné leur chute, c'est-à-dire leur séparation d'avec le Créateur. Ils ont été chassés de la présence de Dieu et ont subi la mort spirituelle. Ils sont aussi devenus mortels, c'est-à-dire assujettis à la mort physique.

Un des effets les plus immédiats de la « chute » a été la séparation de l'Humanité, issue de leurs reins, d'avec Dieu. À cause de la « chute », la mort est devenue une réalité et toute la création lui a été soumise. Toute vie humaine, animale et végétale disparaît. À cause du péché, la mort est une réalité inévitable à laquelle nous sommes tous soumis.

Le Fils de Dieu lui-même a été soumis entièrement à Son Père Céleste. Sa soumission est la source de la vie Eternelle qu'Il nous a offerte. Pendant sa vie terrestre, Jésus enfant et adolescent était soumis à ses parents terrestres, mais jusqu'à une certaine limite. Il était d'abord soumis à Son Père véritable : Dieu. Aux reproches formulés par ses parents « terrestres », Jésus répondra : *« Ne saviez-vous pas que je dois m'occuper des affaires de mon père »*. (Luc 2 : 49).

La soumission à Dieu peut engendrer une série de conflits et souvent de l'incompréhension, non seulement de la part de vos proches, de votre famille, mais également d'autres personnes que vous côtoyez. Pour vous encourager, rappelez-vous seulement la réponse que le Fils de Dieu a donnée à ceux qui l'informaient que : *« Ta mère et tes frères sont dehors et ils te demandent. Ma mère et mes frères ? »* répondra Jésus, *ce sont ceux qui obéissent à Dieu* ». (Marc 3 : 33,34).

2. Les enfants doivent être soumis à leurs parents, qui sont eux-mêmes soumis à Dieu et appelés à éduquer leurs enfants selon les voies de Dieu. Peu nombreux, hélas, sont ceux qui le font réellement.

Il est regrettable de constater que les loisirs des enfants de parents chrétiens ou des enfants devenus chrétiens par décision personnelle, ne diffèrent en rien des loisirs de leurs camarades païens ; même style d'habillement, même style de musique, même sports, même lieux de vacances ; ils ont les mêmes exigences, font les mêmes caprices que les enfants du « monde », caprices que leurs parents s'empressent de satisfaire au lieu de les réprimer.

Au niveau de l'éducation nous sommes arrivés à une dégringolade morale sans précédent et si les parents ne « serrent » pas leurs enfants de « près », ils ne pourront plus les tenir dans le droit chemin ; nous sommes arrivés à un chaos et à une apostasie toujours plus grandissante, qui se manifeste par la destruction de l'individu qui ne connaît plus ni « sa droite, ni sa gauche », c'est-à-dire qui n'a plus la capacité de faire la différence entre le bien et le mal.

Le rôle des parents chrétiens est justement de garder leurs enfants sur le droit chemin. Ce sont eux qui ont les rênes du pouvoir en mains pour éduquer leurs enfants selon les voies du Seigneur. Les parents doivent apprendre à dire non à leurs enfants ! Les parents doivent réapprendre à donner des « fessées » à leurs enfants s'ils n'obéissent pas. Les mots parfois ne suffisent plus. Un enfant doit savoir reconnaître et accepter une autorité au-dessus de lui. Les pères doivent prendre cette autorité au sérieux.

Je sais très bien que dans l'actuelle société dans laquelle nous vivons, il est interdit de fesser un enfant. Je rétorque qu'une fessée ne tue pas un enfant ; bien au contraire, elle l'éduque et lui apprend qu'il doit respecter ses parents.

D'autre part, que je sache, jusqu'à l'âge de la prise de conscience du « bien et du mal », un enfant ne sait pas qu'une loi a été voté interdisant qu'il soit « fessé ». La loi des « hommes » est en contradiction avec le Commandement de Dieu qui est le seul commandement valable et digne d'être appliqué.

Proverbe 29 : 15, dit ceci : « *La verge et la correction donnent la sagesse, mais l'enfant livré à lui-même fait honte à sa mère* ». Proverbe 22 : 15 : « *La folie est attachée au cœur de l'enfant. La verge de la correction l'éloignera de lui* ». Proverbe 23 : 13 : « *N'épargne pas la correction à l'enfant. Si tu le frappes de la verge, il ne mourra point* ». Proverbe 23 : 14 : « *En le frappant de la verge, tu délivres son âme du séjour des morts* ».

Des parents qui n'ont pas été éduqués par leurs parents feront à leur tour de mauvais parents. Leurs enfants recevront une éducation tordue, et je ne vous cache pas le résultat que cela donnera lorsque ces mêmes enfants deviendront des adultes, qu'ils se marieront à leur tour et auront des enfants. Cela peut créer beaucoup de drames et de querelles dans le foyer, qui peuvent entraîner la dislocation du mariage, surtout et principalement dans un foyer qui n'appartient pas à Dieu !

J'en viendrai aux rôles de ces « messieurs » au sein du foyer. Les hommes en sont parfois totalement absents ou « légers » par rapport à leurs responsabilités de père ou de mari, (ou bien des deux), particulièrement parmi ceux qui disent servir le Seigneur, (exercer un ministère) au point de se désintéresser du bien-être matériel de leur foyer.

Je m'explique

Sous prétexte (honoré bien sûr) de servir le Seigneur, généralement les « frères dans la foi » s'octroient le droit de ne pas travailler. Ils se placent alors eux-mêmes en « seigneur » dans leur foyer et non plus en mari et en père responsable, ce que seraient en droit d'attendre l'épouse et les enfants ! S'ils lisaient et comprenaient véritablement le sens des Ecritures, ils verraient alors qu'ils sont dans une grossière erreur !

En ne se souciant pas du bien-être de leur foyer, beaucoup de femmes sont dans de grands problèmes financiers et de grandes peines ; quant aux enfants, ces derniers avouent très franchement ne pas « voir » leur père très souvent tant ils sont occupés aux « choses » de Dieu à l'extérieur, avec de nombreux déplacements ou de multiples réunions dans l'église-bâtiment où les programmes sont interminables.

Il y a quelques années de cela, j'ai assisté à des réunions de femmes de « responsables spirituels » (comme on les nomme) d'une église évangélique bien connue, pendant que les maris s'étaient rassemblés dans une pièce adjacente à la leur pour une réunion à huis clos (entre hommes, bien entendu).

Je ne crois pas vous révéler un secret en vous disant que la pensée évangélique légaliste écarte la femme de tous les ministères, lui octroyant, toutefois, celui que le pasteur ou

les responsables « spirituels » considèrent comme la part réservée à la femme : le ménage.

Donc, pendant que les maris s'étaient rassemblés à part et à « huit clos », les confidences de certaines épouses dépassaient l'acceptable et se terminaient trop souvent par de grandes larmes pour ce qu'elles devaient souffrir et endurer de la part de leurs maris, serviteurs de l'Éternel. Mon cœur en a été chaviré et marqué à jamais.

Cependant j'ai remarqué que ces femmes ne réagissaient jamais et se lamentaient continuellement sur leur sort, au lieu de se mettre en action pour faire changer leur situation.

Il faut aussi faire remarquer qu'il s'en trouve toujours une, (sœur) plus spirituelle semble-t-il que les autres, pour leur dire : « c'est comme ça », c'est-à-dire qu'elles doivent se soumettre sans broncher ! Je réponds à cette âme charitable : *Chère sœur, c'est faux !*

En plus de cela, comme je viens de le dire précédemment, les femmes sont de perpétuelles exclues des ministères d'apôtres, de prophètes, d'évangélistes, de pasteurs et de docteurs, chargés d'expliquer les Écritures.

Or Dieu n'a jamais écarté la femme du service spirituel et des ministères. **La femme peut tout autant être pasteur, évangéliste, docteur, prophète, apôtre, que l'homme, si Dieu le lui demande.**

Elle n'a pas à obéir à un être humain qui voudrait la dominer ou lui dicter sa voie. La femme est « l'esclave » du Fils de Dieu et non pas l'esclave de l'homme, parce qu'elle appartient avant tout au Fils de Dieu qui l'a rachetée.

Dans une « église-bâtiment » que nous avons fréquentée pendant de nombreuses années, j'ai entendu un « apôtre » clamer du haut de sa chaire que Dieu n'avait pas jugé bon de donner Sa Parole à Eve mais plutôt à Adam, et que, par conséquent, la femme ne pouvait pas prétendre à une fonction sacerdotale !

Quel orgueil ! Quel manque de tact et quelle prétention qu'une telle affirmation ! L'homme se plait trop souvent à penser à la place de Dieu ! C'est ainsi que les « églises évangéliques ou assemblées de Dieu » sont remplies de légalistes !

J'exhorte ces légalistes à se repentir devant Dieu et à changer leurs pensées ! Travaillez donc à cela avec zèle et votre vie en sera changée !

Ce que ces « responsables spirituels » oublient, c'est que l'église n'est pas leur bien propre ; qu'elle n'est pas un bâtiment où se rassemblent des âmes dénuées de tout sentiment, de tout désir, de tout don ou service spirituel descendu du « ciel », mais l'église est d'abord et exclusivement un « corps » vivant ; le « corps de Christ », qui est

composé de **plusieurs membres** qui ont reçu des dons, des sacerdoces, et qui doivent fonctionner dans l'unité.

Chaque membre a une place bien précise dans ce « corps » : celle que Christ lui a confiée, (et non pas celle qu'un homme ou une femme lui a choisie) ; chaque membre doit être soumis les uns aux autres dans l'amour et surtout pas soumis à la domination d'une femme, ou d'un homme ou d'une collégiale d'hommes.

Fonctionner en « vase clos » avec quelques élites dans la confiance, comme c'est trop souvent le cas, est un courant pollué. L'église « corps de Christ » n'est pas l'affaire d'un seul, mais de tous.

Dieu est un Dieu d'ordre. Je rappelle que Dieu doit régner, premièrement dans votre cœur. C'est Lui qui doit avoir la première place dans votre cœur ; c'est Lui l'Objet de votre amour.

Deuxièmement dans votre famille : que vous soyez un homme ou une femme, votre famille doit vous préoccuper, tout comme Christ se préoccupe journellement de l'église, Son Epouse.

Ce qui veut dire que l'homme, en tant que responsable de son foyer, doit prendre soin de son épouse et de ses enfants, s'il en a. Il doit s'inquiéter de les nourrir. Son premier souci doit être de travailler pour pouvoir aux besoins des siens, qu'il ait une responsabilité spirituelle ou pas.

Quant à la femme, les tâches domestiques ne manquent pas, certes !!!!! Mais le mari n'est pas exempté d'en accomplir quelques-unes avec elle ! Ce n'est pas dégradant que d'y participer.

Cependant, hormis ses tâches au foyer, une femme a le droit de travailler dans un domaine professionnel où elle s'épanouira ; cependant ce n'est pas sa responsabilité de « nourrir » son foyer.

Pourquoi dis-je cela ?

Parce qu'il est malheureusement entré dans les « mœurs » chrétiennes une toute nouvelle façon de déresponsabiliser l'homme face à ses devoirs d'homme, en « envoyant » la femme travailler pour subvenir aux besoins du foyer, afin que l'homme puisse passer du temps à lire la Bible et à exercer son « ministère ». Un prétexte subtil que certains messieurs s'emparent sans honte.

Donc double charges pour la femme : travailler au dehors de la maison et dans la maison, en assumant les tâches ménagères et l'éducation des enfants. Ce n'est pas la manifestation de l'amour que l'on attend de l'homme ou du mari !!!!!

Enfin, troisièmement, l'homme et la femme doivent se préoccuper de l'œuvre de Dieu ; du service que Dieu leur a confié ; Il y a un principe de complémentarité au sein d'un couple. Il en va de même pour le service spirituel. L'homme n'est pas sans la femme et vice versa. Mais ce service ne se fera jamais au détriment de la famille.

Un homme qui accepte de fonder un foyer en est responsable. S'il refuse d'assumer ses responsabilités et ses engagements, s'il ne veut pas se conformer aux directives du Seigneur, il est coupable.

S'il fait le choix de servir Dieu « sans distraction », qu'il ne se marie pas. Une femme ne doit pas être considérée comme une « bonne » ou un moyen d'assurer une descendance à l'homme ; elle ne doit pas non plus être considérée comme une « seconde mère », utile pour accomplir les tâches domestiques, mais comme une compagne précieuse, un don de l'Éternel.

Le Proverbe 18 : 22 dit ceci « *Celui qui trouve une femme trouve le bonheur. C'est une grâce qu'il obtient de l'Éternel* ». Et encore ceci : Proverbe 19 : 14 : « *On peut hériter de ses pères une maison et des richesses, mais une femme intelligente est un don de l'Éternel* ». Et en : 1 Corinthiens 11 : 7 : « *La femme est la gloire de l'homme* ».

Si telle est la pensée de Dieu envers la femme (et elle l'est), l'époux ne peut qu'aimer, protéger, honorer, respecter, choyer son épouse et pourvoir à ses besoins. L'homme est tenu, envers le sexe opposé, de reconnaître et d'accepter que l'appel et les dons de Dieu envers la gente féminine sont identiques à ceux qu'il peut recevoir de la part du même Dieu.

La Parole de Dieu est très claire concernant les hommes qui désirent une charge dans l'œuvre de Dieu : « *Il faut qu'il dirige bien leur propre maison, et qu'il tienne leurs enfants dans la soumission et dans une parfaite honnêteté ; car si quelqu'un ne sait pas diriger sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Église de Dieu ?* ».

Il n'est nullement question également de compter sur la dîme pour s'assurer un revenu. Je dénonce le principe de la dîme qui n'est ni plus ni moins qu'un impôt obligé sur les fidèles par le clergé de l'église-bâtiment-dite, « Constantinienne ».

La dîme est biblique mais elle n'est pas chrétienne. Je m'explique. On ne la réclamait pas dans l'église primitive parce qu'elle n'y avait jamais été instaurée. Elle ne concernait que les juifs en rapport avec le « Temple ».

Nous devons le principe de la dîme ou du denier du culte, à l'empereur Constantin. Avec l'avènement de cet empereur (305-337), de persécutée l'église devient protégée, puis devient Eglise d'Etat. Constantin s'est donc empressé de transférer le paiement des dîmes des cultes païens vers l'église. Charlemagne en fera une loi civile (779-794), qui va perdurer jusqu'au Moyen Age.

A la Révolution Française, (1789 et abrogé en 1792) cet impôt sera aboli et remplacé par un traitement versé par l'Etat aux membres du clergé jusqu'à la loi de séparation de l'église et de l'Etat en 1905. Dès lors, on est revenu à l'ancienne formule qui est de demander aux chrétiens d'entretenir les locaux et le clergé.

Or dans l'église primitive il n'y a jamais eu de clergé rémunéré par une dîme. Chacun s'assurait un revenu par le « *travail de ses mains* » en plus de son service spirituel. Donc prenons référence sur l'église des premiers jours et non pas sur l'église Constantinienne.

Nous devons nous « réformer » absolument.

« Je ne dois pas tomber sous un jugement parce que je ne donne pas la dîme »

Trop souvent le « clergé », évangélique y compris, fait pression sur les âmes et va jusqu'à dénoncer un manque de spiritualité si les membres de la Communauté s'abstiennent ou abaissent le niveau de leurs dîmes. Il semblerait même que Dieu accorderait Ses bénédictions uniquement si l'argent entre dans les caisses de l'Eglise ! C'est un courant pollué que celui-là.

Le texte qui a inspiré ce courant est celui de Malachie, qui est un texte de l'Ancienne Alliance et qui ne concernait que les Juifs et le Temple de Jérusalem. Ce jugement de Dieu envers son Peuple, ne concerne donc pas la Nouvelle Alliance.

Seule l'offrande doit vous préoccuper. C'est par elle que vous pouvez aider à l'avancement du Royaume de Dieu par des dons « justifiés ». Le Saint Esprit révélera alors à votre esprit Son désir vous concernant, par une direction précise.

Un pasteur n'est donc pas exclu de travailler. S'il prend son rôle tel que le conçoit son Dieu et Seigneur, il aura à cœur de travailler de ses propres mains pour nourrir sa famille et ses enfants. Ce n'est hélas plus le cas de bien d'entre eux qui attendent tout de la dîme. Et lorsqu'elle ne suffit pas, certains ont trouvé la parade ; au lieu de travailler eux-mêmes, ils font travailler leurs femmes ! Je vous laisse le soin de la réflexion !

Mes sœurs ne vous lamentez pas, mais réagissez et conseillez à vos époux de travailler. La Bible dit que le précieux trésor de l'homme c'est son activité. Dieu est un Dieu d'ordre et la loi morale doit passer avant la loi spirituelle, surtout lorsque la vie des personnes est en jeu.

Exemple de la loi morale : dans l'Ancien testament lorsque David s'est trouvé confronté à un peuple affamé, Arimélec, le sacrificateur de Nob, n'a pas hésité à lui donner des pains consacrés à l'Eternel, alors que David et ses gens n'aient pas le droit d'en manger. Cependant Arimélec a consenti à donner ces pains parce que la vie de David et de ses compagnons étaient en danger. Et Dieu ne les a pas frappés de mort pour autant !

3. Une autre exhortation de la Parole de Dieu nous demande d'être soumis aux autorités qui sont instituées de Dieu. (Romains 13 : 1). Il s'agit ici des autorités qui existent dans le « monde ». (Ce verset n'a rien à voir avec « l'église » !). Tite 3 : 1 viendra l'étayer. « *Etre soumis aux magistrats et aux autorités* ».

Mais certaines sont tellement « corrompues » que nous ne pouvons pas nous soumettre à leurs « dérèglements », et à leurs lois contraires à la loi du Tout Puissant.

Soumis aux autorités du monde : oui, si elles-mêmes sont soumises à Dieu. Si cela n'est pas le cas : nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. (Actes 5 : 29) ;

Jésus s'est soumis à l'autorité instituée quand il lui a été demandé, par exemple, de payer un impôt pour le temple. Nous connaissons le miracle du statère trouvé dans un poisson ! Il dira : « *Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu* ».

4. La soumission aux membres de l'église-bâtiment ?

Tout d'abord il y a une pensée générale à détrôner : il ne devrait pas y avoir d'église-bâtiment. Elle n'est pas conforme à l'esprit de l'église primitive qui demandait de se réunir dans les maisons personnelles.

Avec l'arrivée de l'Empereur Constantin, l'idée qu'il fallait un bâtiment pour se réunir et enseigner les croyants, a vu le jour. C'est la « vision Constantinienne » qui s'est perpétuée, avec la nomination de « professionnels » de l'Évangile à la tête des rassemblements. Il s'agissait, pour la plupart d'entre eux, d'orateurs « fort en bouche », mais qui n'étaient pas revêtus de la puissance de l'Esprit Saint.

Or dans l'Église primitive, rien de tout cela n'existait. Les maisons personnelles étaient le lieu de rassemblement. L'amour et l'humilité étaient les seuls liens de l'unité. « *Ils étaient un seul cœur, une seule âme* ». Il y avait des « ministères », certes, des responsables pour veiller au bon ordre et à l'enseignement de la véritable bonne doctrine.

Cependant chacun des membres prenait conscience de la valeur de l'autre dans le service qui lui incombait. Les « anciens » le mettaient à l'épreuve, c'est-à-dire pour voir les fruits qui découlaient de ce service, ils le reconnaissaient humblement, l'acceptaient et l'encourageaient... car nous formons non seulement une unité, mais nous sommes également soumis les uns aux autres.

Donc par voie de conséquence il n'y a pas de clergé à qui je dois me soumettre et dans la mesure où je ne deviens pas une « pierre d'achoppement » pour le rassemblement. Dans ce cas, je peux être exclu de celui-ci.

Cependant, je mets en garde les détracteurs de l'église-bâtiment. De plus en plus, on entend dire qu'il faudrait sortir de l'église-bâtiment pour retrouver le chemin des églises de maisons. Oui, pourquoi pas.

Mais à l'heure actuelle, c'est pratiquement impossible, car il y a peu d'églises de maisons personnelles ouvertes pour réaliser ce retour à l'église primitive. Il est préférable de rester dans l'église-bâtiment, que de se retrouver au-dehors, sans savoir où se réunir. Le loup « ravisseur » est toujours prêt à s'emparer des brebis égarées.

Cependant, malgré tout ce qui peut être dit sur l'organisation actuelle des églises-bâtiments, dont les critiques sont la plupart du temps justifiées, j'ajouterais une expérience personnelle. Il y a quelques années, en désirant me joindre à un groupe de maison, j'y ai retrouvé l'état d'esprit de l'église-bâtiment !!!!!!! A savoir un « dominant » : le pasteur. Ce pasteur responsable du groupe, était d'un abord « glacial », et n'était pas du tout ouvert aux « ministères », selon l'enseignement de l'église primitive.

Dans ce cas précis, je ne milite pas pour l'église-bâtiment, mais je ne milite pas également pour l'église de maison. Que chacun fasse comme son cœur le ressent. L'église-bâtiment reste le lieu où quiconque peut y entrer « facilement ». Le Saint Esprit vous conduira là où vous devez être. Sachez l'écouter.

Vous avez été affranchis de toutes servitudes, alors de grâce, ne vous remettez pas sous le joug des hommes aussi spirituels soient t'ils, car nous sommes tous égaux devant Dieu. Seuls l'amour fraternel et le respect mutuel doivent être le ciment de la famille spirituelle que nous formons en Jésus.

Le service ou ministère n'est pas un titre, il n'est pas une fonction qui élève une personne au-dessus de ses « frères et de ses sœurs », mais c'est un don, un service reçu du Seigneur Jésus pour un but ou des but bien précis.

Si vous avez la liberté de pouvoir l'exercer librement, ne vous privez pas. Car certains ne peuvent le faire, que s'ils correspondent à l'état d'esprit du « responsable » spirituel en place !!!!!, alors que d'autres ne le pourront pas pour la raison contraire, et pour d'autres raisons que vous savez déjà, notamment si vous êtes une femme.

Je voudrais vous partager une expérience que j'ai faite en France en 2008 lors d'une série de messages que nous avons adressés (mon époux et moi-même) à l'occasion d'un séminaire. J'avais prévu de donner un certain message, mais je ne l'ai pas apporté parce que j'avais ressenti que cela pouvait provoquer une explosion de colère ou de violence de la part de la personne qui m'avait invitée.

J'avais en effet ressenti profondément dans mon esprit que cette personne avait du mal à se maîtriser parce qu'elle avait un besoin de « délivrance ». Un mauvais esprit la rendait très agressive, de temps en temps, envers moi, au point où, mon époux et moi-même, avons envisagé d'annuler notre participation.

Mais en définitive, j'ai préféré user de sagesse pour terminer le programme prévu, parce que les chrétiens qui participaient à ce rassemblement devaient encore recevoir des bénédictions de la part de Dieu. (Toutefois j'ai appris, plus tard, que son comportement à mon égard n'avait pas été approuvé par certaines personnes de ladite assemblée).

Alors se soumettre lorsque cela paraît juste, c'est manifester de l'humilité. C'est ainsi que j'expliquerais le mot « soumission ». Je me sou mets à l'autre SI cela me paraît juste ; je manifeste ainsi de l'intérêt à ce qui m'est dit, et mon attitude d'humilité m'élève devant Dieu.

Mais en aucun cas je ne me soumettrai à ce qui me paraît injuste ; je ne me sou mets pas à l'autoritarisme ou au désir de domination de l'autre, ou encore à son désir de s'impliquer dans mes affaires familiales ou dans la direction que doit prendre mon service spirituel.

Le service spirituel est donné par le Fils de Dieu et par personne d'autre. Et la première personne à qui Il le révélera, sera l'intéressé (e) lui-même ou elle-même. Je ne m'engage pas dans un service parce qu'il y aurait un besoin. Je fais uniquement ce que Dieu me demande de faire ; ce n'est que dans ce cas précis que mon service portera du fruit. Il faut savoir dire : non ! Vous passerez très sûrement pour un orgueilleux ou une orgueilleuse, mais faire la Volonté de Dieu doit être votre souci, avant tout !

Enfin, comment passer sous silence cette « loi évangélique » que les femmes se voient imposées par certains pasteurs, qui est celle de porter un « foulard » sur la tête au cours des rassemblements de l'église.

Vous n'avez pas à vous soumettre à un homme ou à des hommes qui veulent vous imposer un voile religieux sur la tête, ou à vous vêtir de vêtements « particuliers » pour démontrer votre appartenance à Christ.

Je ne dois pas et vous ne devez pas accepter de ressembler à un « épouvantail » pour paraître spirituelle, (aux yeux des hommes), mais plutôt vous appliquer à refléter la « gloire de Dieu » dans tout ce que vous êtes et ce que vous faites.

Ce n'est pas un vêtement que vous porteriez (ou quoique ce soit que vous fassiez) qui vous rendrait spirituelle ou qui vous rapprocherait du Seigneur.

Dans cette « histoire » de vêtements, j'ai souvent remarqué que les hommes veulent avant tout se préserver d'être tentés, d'être séduits ou troublés par la femme qui pourrait porter un vêtement qui l'avantage.

En fait, qu'ils le veuillent ou non, ils n'ont pas appris à appliquer la « croix » sur leurs émotions, à les maîtriser et à les faire taire. Bien entendu, l'exhortation faite aux

femmes d'être vêtues correctement reste toujours valable. Ceci dit, être une femme élégante n'est pas forcément être une femme-séductrice !

Lorsqu'il est écrit dans la première lettre à Timothée au chapitre 2 et au verset 9 que la femme ne doit pas se parer de perles, de tresses, d'habits somptueux, « *Je veux aussi que les femmes, vêtues d'une manière décente, avec pudeur et modestie, ne se parent ni de tresses, ni d'or, ni de perles, ni d'habits somptueux* » ; bien entendu cela se rapporte à l'époque de Paul, à la culture de l'époque où vivait Paul, et notamment à la pensée « grecque » et à la mode « grecque » qui habillait les femmes de voiles transparents, qui les coiffait de postiches, notamment de tresses qu'elles embellissaient de perles, etc.....

Lorsque nous lisons la Bible, faisons attention aux temps, aux périodes, aux situations, aux époques, à la culture des peuples, etc.... qui correspondent aux livres qu'elle renferme. C'est très important d'étudier les Ecritures en replaçant les textes dans le contexte pour lesquels ils ont été écrits. Sans cela, il sera dit et fait n'importe quoi. Il est très facile de tomber dans des travers, et de se placer ou de placer les personnes sous une loi.

Dans la Bible également, nous voyons l'apôtre Paul demander à certaines femmes de porter le « voile » pendant les rassemblements. Pourquoi ? La réponse est simple si on se réfère à la culture et à l'époque.

Parfois pour comprendre les Ecritures, il ne faut pas hésiter, par exemple, à se documenter dans les bibliothèques municipales qui fourmillent de livres qui peuvent vous apporter des réponses et des éclaircissements ! Faisons travailler notre intelligence ; utilisons-là ! Dieu l'a donnée pour cela !

Alors pourquoi Paul demandait le port du « voile » ? Tout simplement parce que certaines femmes avaient la tête rasée. Et pourquoi avaient-elles la tête rasée ? Parce qu'elles s'étaient consacrées autrefois à un dieu ou à de faux dieux qu'elles servaient dans les temples construits en l'honneur de ces fausses divinités. Elles en avaient été les prêtresses. (De nos jours par exemple, les femmes bouddhistes se rasent la tête en honneur à leur divinité).

Donc pour démontrer devant les hommes et devant les « anges » qu'elles avaient rompu avec leur idolâtrie, qu'elles avaient « changé de camp » et que Jésus était devenu leur Sauveur et leur Seigneur, Paul avait demandé qu'un voile couvre la tête de la repentante jusqu'à ce que sa chevelure repousse.

Donc du temps de l'apôtre Paul il y avait des prêtresses attachées aux services de faux-dieux. La mythologie grecque fourmille de philosophes, de faux dieux et de fausses déesses, nous le savons bien.

D'autre part sachez également qu'au Moyen Orient la coutume veut également que la femme mariée se voile. En se couvrant la tête, elle montre ainsi aux hommes qu'elle n'est plus libre. C'est une coutume qui se perpétue en Israël de nos jours, (chez les arabes également), notamment dans les milieux « religieux ».

Une femme portera soit un foulard, soit un béret, soit un petit chapeau ou encore une perruque. Mais notre culture occidentale ne connaît rien de tout cela ! Donc restons dans notre culture ! Pourquoi vouloir imposer !

Le Nouveau Testament n'est pas une loi. Et c'est « idem » pour le pantalon ; il n'y a rien d'impur pour une femme de porter le pantalon. Il peut être très élégant s'il est porté d'une manière « féminine » et non pas dans des intentions « masculines ». C'est l'intention qui fait la différence.

Pour conclure ce chapitre sur la soumission, je dirai que **la soumission** ou autrement dit l'humilité, le respect réciproque, l'exercice du jugement les uns sur les autres dans l'amour (mais aussi avec de la fermeté quand cela est nécessaire), **OUI**, parce que c'est conforme à l'Esprit du Seigneur.

Mais n'oublions jamais que l'église est un « corps » et non un bâtiment. Que les membres qui la composent doivent travailler à l'œuvre du Seigneur, au Salut des âmes, à l'avancement du Royaume de Dieu, main dans la main, d'un même cœur et d'une même âme, c'est-à-dire hommes et femmes sans rivalité, sans concurrence, sans discrimination.

En Jésus, « **il n'y a ni homme ni femme** » dira le texte biblique : Pourquoi ? Parce que l'Esprit de Christ qu'ils ont reçu, ne fait aucune différence entre un homme et une femme. C'est le même Saint Esprit qui est donné à l'un comme à l'autre. Alors que dans notre humanité, dans notre identité, la différence est certaine.

Nous sommes exhortés, également, à ne pas rebâtir des murs entre nous ; et en disant cela je dépasse les frontières du « corps local » pour exhorter tous les chrétiens, toutes les Assemblées de croyants dans le monde entier, à ne pas rebâtir des murs de séparation que Jésus a renversé une fois pour toutes. Nos nombreuses dénominations nous discréditent aux yeux des païens et prouvent que l'unité entre nous n'existe pas !

Quant à la domination de l'homme sur la femme, je rappelle que c'était une des conséquences de la « chute » adamique. Lorsque Dieu a créé Adam et Eve, ils étaient en parfaite harmonie et avaient reçu, tous les deux, l'autorité sur la création. Cependant après la « chute », c'est-à-dire après avoir désobéi à leur Créateur, Dieu révèle à Eve que son mari Adam dominerait désormais sur elle, car il la considérerait coupable d'avoir succombé à la tentation de manger du fruit de l'arbre dont Dieu avait dit « **tu n'en mangeras pas** » et à l'inciter à en manger également. (Il a oublié qu'il était également coupable d'avoir désobéi à son Dieu).

Cependant la « bonne nouvelle », c'est qu'à la « croix », le Fils de Dieu a détruit à jamais les œuvres du diable et l'esprit dominateur qui infecte si souvent les hommes (et des femmes parfois). Amen !

L'épouse n'a pas à se soumettre aux désirs sexuels de son mari et le mari n'a pas à se soumettre aux désirs sexuels de son épouse. Le rapport sexuel doit être consenti. Si l'un des mariés ne l'accepte pas, l'autre doit respecter sa décision. Il est inacceptable d'avoir un rapport sexuel avec son époux ou son épouse par la « force ». Les deux doivent être en totale harmonie dans l'intimité.

Beaucoup trop de femmes subissent des assauts sexuels de leurs maris qui ne savent pas contrôler leurs pulsions, notamment si celui-ci n'a pas su garder sa virginité avant le mariage.

Si l'homme (ou la femme) a eu des relations sexuelles avec d'autres partenaires dans sa jeunesse, son corps habitué à cet "exercice" le dominera au détriment de son esprit.

L'homme (ou la femme) devient alors une marionnette incapable de dominer ses appétits sexuels. Il est important de rappeler que la sexualité a été donnée par Dieu pour la continuité de la race ; autrement dit pour la procréation.

Il est également important de savoir que de nombreuses relations sexuelles en dehors du mariage ouvrent des voies d'infestation à des démons. Chaque fois que l'homme s'adonne à la débauche, à la luxure, qui est la pratique immodérée des plaisirs sensuels, son caractère animal se renforce, son esprit s'appauvrit, sa connaissance est atteinte et il perd sa sainteté. Les femmes ne sont pas exemptées des conséquences de leur libertinage.

Il sera alors important de se repentir et de confesser le péché de débauche, de luxure et, parfois, d'adultère.

Au travers de cet enseignement, je prie pour que la lumière du Saint Esprit éclaire votre cœur.

Shalom alérem ! Qui veut dire : Paix sur vous.

Elishéva VILLA

2009 revu 2022

lamaisondejerusalem@gmail.com

